

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

ST 91-084
COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An mil neuf cent quatre vingt onze le 15 JANVIER à 18 heures 30
Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance
publique, sous la présidence de Monsieur MOST Philippe, Maire.

DATE DE CONVOCATION

9 JANVIER 1991

DATE D'AFFICHAGE

9 JANVIER 1991

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, Maire, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU,
BERLAND, BOISNARD, GAUGUIN, MMES LISION, MONTRON Adjoints.

MLLE BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, MME
FONTAN, MM. GUEZENNEC, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, MME PELTIER, MM. QUENTIN,
REVOLAT, SABATHIER, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES : M. ALCHE par M. LE GUEUT
M. BARON par M. BUJARD
M. MOULINEAU par M. MARCONI
MME PARROU par M. CHABANEAU
M. TAP par M. BENOIT

ABSENTS : MM. GAVEN, ALONSO, BARRIERE

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 24
Nombre de Votants : 29

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : **PROJET DE REVISION DU POS. CONCERTATION PREALABLE.**

VOTE : **UNANIMITE**

M. le Rapporteur expose :

La Ville envisage la révision du Plan d'Occupation des Sols.

Cette révision implique la mise en oeuvre de la procédure de concertation prévue à l'article L300.2 du Code de l'Urbanisme.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

OUI l'exposé de M. le Rapporteur

Considérant qu'il importe de recueillir les souhaits des habitants, des associations locales et autres personnes concernées sur les objectifs poursuivis

Considérant que le POS actuel de ROYAN dispose des zones NA suivantes : "La Garenne", "Les Rullas", "Pousseau", "Chassot", "Les Triès", "Maine Baguet", "Chatelard", "La Roche", "Mouilleron", "Belmont", "Derrière le Pont"

Considérant qu'à l'occasion de la révision du POS, la commune souhaite examiner l'ouverture à l'urbanisation de tout, ou partie, des zones pour atteindre les objectifs suivants :

- * contrôler et agir efficacement sur les programmes d'aménagement
- * étendre les quartiers résidentiels suivant la nature des secteurs
- * étendre en tout ou partie la zone d'activité économique
- * créer des équipements publics d'intérêt général
- * d'une manière générale, agir sur la planification pour les équipements, l'organisation de l'espace et les circuits de distribution nécessitant une action publique dont la révision du POS doit en apprécier les modalités.
- * développer l'accueil du logement en intégrant un habitat résidentiel de type pavillonnaire et collectif permettant de répondre en partie à la demande insatisfaite et, conduisant à une migration de la population sur les communes voisines.
- * développer les équipements et les activités sportives
- * rechercher, en outre, si de nouvelles zones pour l'extension urbaine pourraient être dégagées

VU l'avis de la Commission des Permis de Construire,

VU l'avis de la Commission des Travaux,

.../...

DECIDE :

- d'engager la procédure de concertation prévue par le Code de l'Urbanisme, selon les objectifs sus visés et selon les modalités ci-après définies :

- * annonce préalable de la révision future du POS dans le Bulletin Municipal
- * mise à disposition de tout public d'un cahier pour le recueil des observations et suggestions
- * en cours d'étude, la Commune rencontrera les habitants, les associations agréées, les agriculteurs et, d'une manière générale, les représentants des catégories socio-professionnelles concernées par l'urbanisme

Fait les jour, mois et an susdits
Ont signé le Registre
MM. les Membres Présents

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Déposé à la S/Prefecture de Rochefort
le 21 Janvier 1991
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général Adjoint